GREFFE
15. JUIL. 2002
Nº 6607

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

La soussignée Madame Linda BELFER née KNIGHT, agissant en qualité de Présidente du Conseil d'Administration de la société BELFER DANIEL, a l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ETNA HOTEL, société anonyme au capital de 54 881 euros, dont le siège est 61 rue Sainte-Anne 75002 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 592 030 787 R.C.S. PARIS,

et la société BELFER DANIEL, société à responsabilité limitée au capital de 15 245 euros, dont le siège est 1 ROUTE DE VALLANGOUJARD 95810 EPIAIS RHUS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 313 924 532 RCS PONTOISE,

étudient un projet de fusion par absorption de la société ETNA HOTEL par la société BELFER DANIEL.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

A la signature du projet de traité de fusion, la totalité des 2400 actions de 22,87 euros composant le capital de la société ETNA HOTEL sera détenue par la société BELFER DANIEL ; en application de l'article 236-11 du Code de commerce, il n'y aura pas lieu d'établir le rapport visé à l'article 236-10 du Code de commerce toutes les actions de la société absorbée sont détenues par la société absorbante depuis le dépôt au greffe du Tribunal de commerce du projet de fusion.

C'est pourquoi la requérante a l'honneur de vous demander, conformément aux articles 225-147 et 236-11 du Code de commerce et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, de bien vouloir désigner un commissaire ayant pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société ETNA HOTEL à la société BELFER DANIEL et d'en faire rapport dans les conditions prévues par la loi.

Présentée le 30 mai 2002

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de commerce de PONTOISE, assisté du greffier,

Vu la requête présentée par Madame Linda BELFER, Gérante de la société à responsabilité limitée BELFER DANIEL, au capital de 15 245 euros, dont le siège est 1 ROUTE DE VALLANGOUJARD 95810 EPIAIS RHUS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 313 924 532 RCS PONTOISE,

Vu les articles L. 225-8, alinéa 1er, L. 225-12 et L. 225-14 du Code commerce ainsi que les articles 63, 72 et 73 du décret du 23 mars 1967,

Désignons ...Madame Veronique PIZZAFERRI

demeurant BP 337 - 05 NY
95526 - BERGY PONTOISE Cedex

comme commissaire aux apports avec pour mission :

- d'apprécier la valeur des apports en nature qui doivent être faits par la société ETNA HOTEL à la société BELFER DANIEL,

- de tout ce qui précède, établir un rapport qui sera tenu, à l'adresse prévue du siège social, à la disposition des futurs associés huit jours au moins avant la signature des statuts.

Disons que : le commissaire aux apports

pourra, s'il l'estime utile, se faire assister, dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs experts de son choix.

Disons qu'en cas de difficulté au sujet des honoraires dus à
lesdits honoraires seront taxés par nos soins.

Fait et ordonné à PONTOISE
En notre Palais de Justice
Le 19/06/2002

COMMERCE
Greffe